

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

REPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT ET DES LOGEMENTS
SOCIAUX

AGENCE ROUTIERE DU BURUNDI (ARB)

PROJET MULTINATIONAL (RWANDA/BURUNDI) D'AMÉLIORATION DES ROUTES
TRANSFRONTALIÈRES – PHASE 1.

N° DU PROJET : P-Z1-DBO-274
N° DU DON : 2100155042173

Date de publication : 09/02/2024
Date limite de dépôt : 23/02/2024

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

MISSION DE REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUE ET
ENVIRONNEMENTALES DES SECTIONS DES ROUTES CONNEXES A PAVER DE LA
VILLE DE NGOZI ET LA VILLE DE KAYANZA.

1. Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un Don du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) afin de couvrir le coût du **Projet multinational (Rwanda/Burundi) d'amélioration des routes transfrontalières – Phase 1**, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce Don pour financer le contrat de services de Consultants pour la **réalisation des études de faisabilité technique et environnementales des sections des routes à paver de la ville de Ngozi (28 km) et la ville de Kayanza (25 km), lot 3.**

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent : (i) l'étude économique (EE) et socio-économique ; (ii) l'étude d'impact environnemental et social (EIES) ; (iii) l'étude d'Avant-Projet Sommaire (APS) ; (iv) l'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) ; (v) l'élaboration de tous les plans (pour les routes à paver: tracé en plan, profil en long, profils en travers type, plan type de différents ouvrages; (vi) l'élaboration des devis confidentiels séparés ; (vii) l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), selon le modèle le plus récent du DAO type de travaux de la Banque Africaine de Développement disponible sur le site web de la Banque.

2. Durée maximale de la mission est de **dix (10) mois calendaires.**

3. Le Ministère des Infrastructures, de l'Équipement et des Logements Sociaux, à travers l'Organe d'Exécution du projet, qui est l'Agence Routière du Burundi (ARB), invite par le présent avis, les Bureaux de Consultants, à présenter leur candidature, en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expériences dans des missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification

4. Les Firmes intéressées, éligibles et qualifiées, pour les prestations des services demandés, doivent fournir les informations indiquant :

- Les qualifications du candidat dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution des projets similaires et d'envergures analogues en étude technique et environnementale des infrastructures routières ;
 - Les capacités techniques et de gestion du candidat ;
 - Les références des clients bénéficiaires des prestations décrites, et
 - Toutes autres informations complémentaires.
5. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « Méthodes et Procédures pour l'utilisation des Consultants » tel que défini dans la Politique de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaines de Développement (Edition Octobre 2015), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.
 6. Les firmes retenues sur cette liste restreinte recevront ultérieurement une Demande de Proposition.
 7. Les Firmes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de références à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, les jours ouvrables.
 8. Les expressions d'intérêt, dont un original et **trois (3) copies**, accompagnées d'une copie électronique sur Clé USB doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous sous pli fermé, au plus tard **le 23/02/2024 à 9 heures (heure locale), et portant expressément la mention «MISSION DE REALISATION DES ETUDES DE FAISABILITE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALES DES SECTIONS DES ROUTES CONNEXE A PAVER, LOT3»**.
 9. L'adresse à laquelle les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés est la suivante :
 Agence Routière du Burundi
 À l'attention du Directeur Général de l'Agence Routière du Burundi
 Avenue Heha, Quartier Kabondo
 B.P. 6675 Bujumbura/ BURUNDI
 Tel: (257) 22 22 29 40, Fax: (257) 22 22 09 59
 E-mail: info@agenceroutiereduburundi.bi, gndayisenga45@gmail.com, nyanjebo@yahoo.fr
 Site web: www.agenceroutiereduburundi.bi.
 10. Les expressions d'intérêt peuvent également être envoyées sous format électronique à l'adresse ci-dessous :
 E- mail: info@agenceroutiereduburundi.bi, gndayisenga45@yahoo.fr,
nyanjebo@yahoo.fr
 11. Etant donné que quatre (04) avis à manifestations d'intérêt relatifs à la réalisation des études de faisabilité techniques et environnementales ainsi que la réalisation des infrastructures socio-économiques sont lancés simultanément, à savoir :

Lot1 : section de la RN 22-Rwegura au poste frontalier Buyumbu (27km), RN 15-Ngozi au poste frontalier Kanyaru bas (25km), RN 1-Kayanza au poste frontalier Kanyaru haut (23km)

Lot2 : sections des routes en terre suivantes: 1°) Ngozi (RN6)-Mivo-Shango-Nyaruntana sur la RN15, (2°) Busiga-Mihigo-Maridadi (RN6-Port Sec)-Mparamirundi, (3°) Nyanza-Tubiri-Randa-Yandaro-Mugera rejoignant la RN22 et la RN1

Lot3 : sections des routes à paver de la ville de Ngozi (28 km) et la ville de Kayanza (25 km),

Lot 4 : infrastructures socio-économiques connexes à la RN22, RN15 et RN1.

Les firmes qui souhaiteraient proposer leurs candidatures à plus d'un (01) de ces appels à manifestations d'intérêt et qui viendraient à être présélectionnés pour plus d'une (01) mission parmi ces quatre (04) missions devraient prévoir lors de la préparation des propositions techniques et financières des ressources logistiques et humaines distinctes pour chacune des missions pour lesquelles elles soumettront des propositions.

12. La langue de travail sera le français.

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE
ROUTIERE DU BURUNDI**

Ing. BIGIRIMANA Constantin

Lieutenant-Colonel

